

Le thème proposé pour l'année 2015-2016 à la réflexion des auditeurs de la 1^{ère} session nationale "Enjeux et stratégies maritimes" vise à s'interroger sur le lien unissant la mer et les conflits : « **la déstabilisation et les conflits engendrés par les risques et les menaces existant au sein des espaces maritimes** ».

À partir de ce thème d'étude, chaque comité traite un thème particulier, qu'il développe tout au long de l'année. Ces sujets sont le fil rouge de la réflexion des comités.

COMITE 1

« **Les flux maritimes illégaux et leurs conséquences** ».

La mondialisation et les progrès associés de la technologie ont facilité l'accès aux espaces maritimes, autrefois réservés à une élite de marins aguerris et d'une grande expérience en matière de navigation et dans la conduite de navires difficiles à manœuvrer.

Cette évolution a entraîné une croissance exponentielle du nombre d'utilisateurs de la mer et des flux maritimes illégaux de marchandises et d'êtres humains. Il s'agit en particulier de contrebandes diverses et de trafics de drogue, d'armes et d'êtres humains qui profitent en particulier de la faillite de certains Etats pour prospérer. Première source de revenu des grands cartels – dépassant parfois le budget des Etats les plus pauvres - la drogue est devenue un fléau à l'échelle mondiale. Elle menace directement la vie de millions d'individus et provoque une insécurité croissante dans les grandes villes des pays de production et de consommation. Le trafic d'armes alimente les conflits et approvisionne la grande criminalité comme le terrorisme international. L'immigration illégale par voie de mer et les milliers de morts noyés qui l'accompagnent suite au naufrage de leurs embarcations de fortune sont ainsi devenus un problème majeur pour les pays d'accueil, en particulier en Europe. Enfin, ces flux illégaux créent une insécurité en mer et perturbent le trafic maritime commercial. Quelles sont donc les conséquences de ces flux illégaux ? Existe-t-il une politique, une stratégie et une organisation adaptée pour les juguler, à la fois au niveau national et européen ? Les moyens consacrés à lutter contre ces flux sont-ils suffisants ? Quelles options pour lutter contre ces fléaux ?

COMITE 2

« **Les ressources de la mer comme nouvelles causes de conflits** ».

De tous temps, les espaces maritimes ont été des espaces stratégiques pour les relations entre les peuples qu'elles soient économiques, conflictuelles, culturelles. La mer fut à la fois source de prospérité et lieu de confrontations sanglantes, en particulier pour la maîtrise des approvisionnements en énergie.

Dans un premier temps, les océans ont transporté une énergie produite à terre - la seule que la technologie permettait d'exploiter. Puis, les progrès de la technologie ont progressivement permis de produire de l'énergie à partir de la mer, dite offshore, de conquérir des profondeurs de plus en plus grandes, d'accroître la quantité des réserves accessibles et de les rendre économiquement exploitables. En outre, les progrès réalisés en matière d'énergie renouvelable, éolienne ou hydrolienne offrent également de nouvelles perspectives offshore, en particulier dans une approche de développement durable.

Cette évolution a été accompagnée par le développement de nouvelles puissances émergentes au premier rang desquelles la Chine et l'Inde. Leurs besoins en énergie se sont ajoutés à ceux des puissances déjà industrialisées créant un contexte de concurrence accrue pour l'accès à ces ressources.

Progressivement, avec la surexploitation des réserves halieutiques ainsi que la découverte et la capacité d'exploiter de nouvelles ressources, en particulier biologiques et minérales, ces ressources focalisent les convoitises et créent de nouvelles tensions. Enfin, l'évolution du droit maritime et la création des ZEE¹ a entraîné une multiplication de litiges entre Etats. Aux revendications classiques liées aux ressources fossiles, se sont ajoutés celles engendrées par les énergies renouvelables.

Située au cœur de ces nouveaux enjeux, la France est directement concernée. Quelles zones maritimes dans le monde recèlent des ressources maritimes susceptibles de susciter des convoitises et des conflits ? Ces conflits sont-ils susceptibles d'impliquer la France ou des pays avec lesquels la France est liée par des accords de défense ? Quels sont les intérêts français vis-à-vis des ressources maritimes et des espaces maritimes de façon plus générale ? Quelles évolutions de sa politique et de sa stratégie maritimes ?

¹ Zones économiques exclusives.